

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2023-412  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**  
**Marché de travaux pour la construction d'un bâtiment technique à Saint-Urcize**  
**Notification**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2023-187 en date du 3 Juillet 2023 portant déclaration sans suite des lots 7, 8, 9, 10, et 11 du marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment technique à Saint-Urcize, et décision de négociation pour le lot n°13 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2023-187 en date du 03 Juillet 2023 autorisant la Présidente à notifier ces lots par délégation spéciale dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les propositions des entreprises suivantes :

*Lot 7 : Serrurerie*

- SARL PRIVAT – 5 RUE DE Millepertuis – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant avec variante de 22 469.20 € HT soit 26 963.04 € TTC ;

- SARL BESSIERE – La Chaze de Peyre – 48 130 PEYRE EN AUBRAC pour un montant de 28 661.00 € HT soit 34 393.20 € TTC ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer la proposition des entreprises suivantes pour le marché de travaux d'un bâtiment technique à Saint-Urcize :

*Lot 7 : Serrurerie*

- SARL PRIVAT – 5 RUE DE Millpertuis – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant avec variante de 22 469.20 € HT soit 26 963.04 € TTC ;

**Article 2 :** D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Flour, le 24/07/2023

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire**

Deposé en préfecture  
015-20066660-20230724-DEC2023-412-AU  
Date de télétransmission : 25/07/2023  
Date de réception préfecture : 25/07/2023

**Transmise en Préfecture le** 25 JUIL. 2023

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

25 JUIL. 2023

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230724-DEC2023-412-AU  
Date de télétransmission : 25/07/2023  
Date de réception préfecture : 25/07/2023